



Ballon - Saint Mars

PACTE CIVIL

DE SOLIDARITE

Commune de Ballon – St Mars

Du lundi au vendredi 9 h – 12 h et 16 h 30 – 17 h 30

Le samedi de 9 h à 12 h

Tèl : 02 43 27 30 21

mairie@ballonsaintmars.fr

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Le PACS est un contrat conclu entre deux personnes physiques majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune (art. 515 code civil)

___ LIEU D'ENREGISTREMENT DU PACS

- Commune dans laquelle les partenaires déclarent fixer leur résidence commune (résidence principale)

___ LES FUTURS PARTENAIRES

- Doivent être majeurs,
- Doivent être juridiquement capables (un majeur sous curatelle ou tutelle peut se pacser sous conditions).
- Ne doivent pas être encore mariés ou pacsés,
- Ne doivent pas avoir entre eux de liens familiaux directs (parenté ou alliance)

___ DEPOT DU DOSSIER

- Le dossier complet sera déposé au minimum 15 jours avant la date prévue du rendez-vous
- Le dépôt préalable du dossier complet peut se faire :
 - Soit directement en mairie
 - Soit par envoi postal adressé à Mairie

Espace François Mitterrand
72290 BALLON – SAINT MARS

L'enregistrement du PACS se fait uniquement sur rendez-vous
La présence des futur(e)s partenaires est obligatoire

PIECES A PRODUIRE

➤ Déclaration conjointe de conclusion de PACS (cerfa n°15725)

➤ Convention de PACS (cerfa n°15726)

(Pour tout conseil sur la convention de PACS ou son contenu, il convient de consulter un avocat, un notaire ou la Maison de la Justice et du Droit)

➤ Pour chacun(e) des futur(e)s partenaires

PHOTOCOPIE RECTO-VERSO de la pièce d'identité en cours de validité

-Important : apporter l'original le jour du rendez-vous

COPIE INTEGRALE OU EXTRAIT DE NAISSANCE avec filiation

- Validité des actes – moins de 3 mois pour les actes français } Au jour de l'enregistrement
- moins de 6 mois pour les actes étrangers }

- Les actes dressés par les autorités étrangères doivent être accompagnés de leur traduction par des autorités françaises assermentées. Ils doivent être, selon les pays légalisés ou apostillés.

➤ Cas particuliers

▪ Personnes veuves

Acte de décès ou livret de famille à jour

▪ Personnes placées sous tutelle ou curatelle

Copie de l'extrait du Répertoire Civil

▪ Personnes de nationalité étrangère nées à l'étranger

Certificat de coutume (sauf OFPRA) faisant état de la loi personnelle en matière de célibat, majorité et régime de protection

Certificat de non PACS (délivré par le Service Central d'Etat Civil)

Attestation de non-inscription au répertoire civil annexe (délivré par le Service Central d'Etat Civil)

OU OBTENIR VOS DOCUMENTS ?

➤ Français nés à l'étranger

Pour obtenir des actes d'état civil les concernant, les personnes françaises nées à l'étranger doivent adresser leur demande à l'adresse suivante :

Service Central d'Etat Civil
44941 NANTES CEDEX 9

Ou par internet : www.diplomatie.gouv.fr

➤ Personnes de nationalité étrangère

- Pour obtenir des actes d'état civil les concernant, les personnes qui ont obtenu le statut de réfugié doivent adresser leur demande à l'adresse suivante :

OFPPA
Service Etat Civil – 201n rue Carnot
94136 FONTENAY SOUS BOIS CEDEX

- Le certificat de coutume est établi par les autorités du pays étranger (s'adresser au consulat)
- Le certificat de non-PACS et l'attestation de non-inscription au répertoire civil annexe doivent être demandés au :

Service Central d'Etat Civil
Répertoire civil du ministère des affaires étrangères
44941 NANTES CEDEX 9

Ou par internet : www.diplomatie.gouv.fr



Convention-type de pacte civil de solidarité (Pacs)

(Articles 515-1 à 515-7-1 du code civil)

Vous êtes célibataires, majeurs, et vous souhaitez conclure un pacte civil de solidarité (Pacs) pour organiser votre vie commune, dans votre mairie de résidence commune, ou dans votre consulat ou ambassade dans le ressort duquel dépend votre résidence commune.

Celui-ci est ouvert aux couples, de même sexe ou de sexe différent.

Aucune condition de nationalité n'est exigée pour conclure un Pacs en France. Pour conclure un Pacs à l'étranger, l'un au moins des partenaires doit être de nationalité française.

Vous êtes susceptibles de devoir respecter certaines conditions si vous faites l'objet d'une mesure de protection juridique.

Nous vous invitons à lire attentivement la notice explicative avant de remplir ce formulaire.

Veillez cocher les cases correspondant à votre situation, renseigner les rubriques qui s'y rapportent, dater et signer conjointement cette convention de Pacs.

Pour rendre effectif votre Pacs, vous devez vous rendre devant l'officier de l'état civil de la commune dans laquelle vous fixez votre résidence commune ou, pour les futurs partenaires résidents à l'étranger, devant l'agent consulaire ou diplomatique de la circonscription consulaire dans le ressort de laquelle est située votre résidence commune, et présenter :

- le formulaire Cerfa n°15725*02 intitulé « Déclaration conjointe d'un pacte civil de solidarité (Pacs) » ;
- ce formulaire complété, si vous avez opté pour l'établissement d'une convention-type de Pacs dans le formulaire Cerfa n° 15725*02 intitulé « Déclaration conjointe d'un pacte civil de solidarité (Pacs) » ;
- les pièces justificatives nécessaires (listées dans la notice explicative n°52176*02).

L'identité des partenaires

Identité du premier partenaire

Madame Monsieur

Votre nom (de famille) : _____

Votre/vos prénom(s) : _____

Votre date de naissance (au format JJ MM AAAA) : | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ |

Votre lieu de naissance (commune, département, pays) : _____

Votre/vos nationalité(s) : _____

Identité du second partenaire

Madame Monsieur

Votre nom (de famille) : _____

Votre/vos prénom(s) : _____

Votre date de naissance (au format JJ MM AAAA) : | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ |

Votre lieu de naissance (commune, département, pays) : _____

Votre/vos nationalité(s) : _____

L'organisation de la vie commune des futurs partenaires

Afin d'organiser leur vie commune, les futurs partenaires ont opté pour l'établissement de la convention-type de Pacs suivante :

Convention-type de Pacs

(à compléter si les futurs partenaires ont choisi de ne pas utiliser de convention spécifique rédigée par leurs soins)

Article liminaire

Entre nous, il est conclu un pacte civil de solidarité, conformément aux articles 515-1 à 515-7-1 du code civil. Nous convenons d'organiser notre vie commune dans les conditions définies aux articles suivants.

Article 1- Aide matérielle

Nous nous engageons à une vie commune, ainsi qu'à une aide matérielle et une assistance réciproques. L'aide matérielle sera :

- proportionnelle à nos facultés respectives.
- fixée à hauteur de _____ euros par an.

Article 2- Solidarité des partenaires

A l'égard des tiers, nous serons tenus solidairement au paiement des dettes contractées par l'un de nous pour les besoins de la vie courante, sauf pour les dépenses manifestement excessives.

Sur le plan fiscal, nous ferons l'objet d'une imposition commune établie à nos deux noms pour l'ensemble de nos revenus (y compris pour les revenus perçus l'année de l'enregistrement de la déclaration de Pacs, sauf option contraire).

Article 3- Régime des biens

Nous optons pour :

- le régime légal de la séparation des patrimoines.
- le régime de l'indivision des biens que nous acquerrons, ensemble ou séparément, à partir de l'enregistrement du Pacs.

Article 4- Formalités relatives à l'enregistrement du Pacs

Nous nous engageons à procéder à la déclaration conjointe de conclusion de Pacs devant :

- l'officier de l'état civil de la commune dans laquelle nous fixons notre résidence commune, c'est-à-dire à la mairie de :

- l'agent consulaire ou diplomatique de la circonscription consulaire dans le ressort de laquelle est située notre résidence commune, fixée à :

Le Pacs prend effet entre nous le jour de son enregistrement. L'accomplissement de la formalité de publicité rendra le présent pacte opposable aux tiers.

Signatures des partenaires

Fait à : _____

Le |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Signature du premier partenaire

Signature du second partenaire

La convention-type de Pacs doit être restituée aux partenaires et conservée par ces derniers. L'officier de l'état civil n'en garde pas de copie.

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires de ce formulaire.

Champs à compléter par l'officier de l'état civil ou l'agent consulaire ou diplomatique procédant à l'enregistrement de la déclaration de PACS

Déclaration de pacte civil de solidarité enregistrée le (au format JJ MM AAAA): |_|_|_| |_|_|_| |_|_|_|_|_|_|

à _____

Sous le numéro : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Signature et sceau de l'officier de l'état civil ou de l'agent consulaire ou diplomatique :

Adresse électronique : _____

Numéro de téléphone : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Filiation du premier partenaire :

Nom de famille (nom de naissance) du père : _____

Prénoms du père : _____

Date et lieu de naissance du père : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

à _____

Pays : _____

Nom de famille (nom de naissance) de la mère : _____

Prénoms de la mère : _____

Date et lieu de naissance de la mère : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

à _____

Pays : _____

Identité et filiation du second partenaire :

Identité du second partenaire :

Madame Monsieur

Votre nom de famille (nom de naissance) : _____

Vos prénoms : _____

Vos date et lieu de naissance : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

à _____

Votre (ou vos) nationalité(s) : _____

Etes-vous placé(e) sous la protection juridique et administrative de l'Ofpra (réfugié, apatride, bénéficiaire de la protection subsidiaire) ? Oui Non

Votre adresse : _____

Complément d'adresse : _____

Code postal |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Commune : _____

Pays : _____

Adresse électronique : _____

Numéro de téléphone : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Filiation du second partenaire :

Nom de famille (nom de naissance) du père : _____

Prénoms du père : _____

Date et lieu de naissance du père : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Nous choisissons d'utiliser une convention spécifique rédigée par nos soins, que nous présenterons devant l'officier de l'état civil (ou l'agent consulaire ou diplomatique) chargé d'enregistrer notre demande de Pacs. Dans ce cas, nous n'avons pas à compléter la convention-type de Pacs présente dans le formulaire cerfa n°15726.

Signature des partenaires

Fait à : _____ Le |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Signature du premier partenaire

Signature du second partenaire

Ce formulaire est conservé par l'officier de l'état civil procédant à l'enregistrement du Pacs.

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers nominatifs garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires de ce formulaire.

